

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**



**Lettre d'information d'APH du 29 juin 2023
Grève du lundi 3 juillet
MOBILISATION MONSTRE EN VUE !**

Vous êtes déjà formidables !

Il y a une semaine, nous espérions vous convaincre qu'une forte mobilisation des praticiens hospitaliers était possible. Les remontées que nous avons du terrain, via les différentes composantes syndicales, le prouvent : dans plus de la moitié des services recensés, au moins 50 % de grévistes ; dans près d'un tiers des services, 75 à 100 % de grévistes... et il reste encore quelques jours pour se déclarer !

Nous apprenons... par la presse (!) **que le ministre de la Santé et de la Prévention rencontre les organisations syndicales de praticiens hospitaliers** au lendemain de la grève. Il est même fait état d'une annonce de possible reprise de négociation.

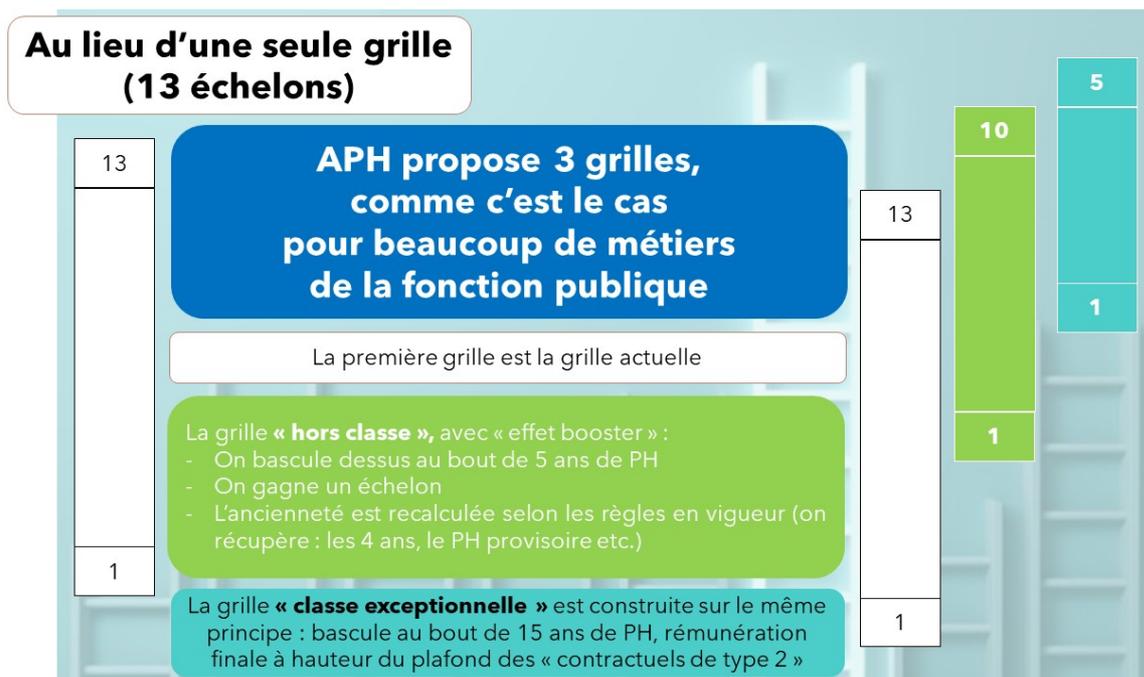
Si nous en sommes là, c'est bien grâce à nous tous, ainsi qu'au soutien (souvent officieux, mais réel) des conférences de PCME et des directions d'établissements.

Mais... nous n'avons fait que la moitié du chemin. **Notre « cible » n'est pas le ministre de la Santé et de la Prévention, mais la Première Ministre**, qui, au final, décide, ou pas, de donner une enveloppe budgétaire. Nous souhaitons donc rencontrer non seulement le Ministre de la Santé et de la Prévention, mais aussi la Première Ministre, afin que cesse la cacophonie du gouvernement quant à la reconnaissance de notre investissement dans la permanence des soins et dans l'attractivité des carrières médicales hospitalières.

Il faut donc **transformer l'essai** : diffusez les informations, consultez les sites et réseaux sociaux d'APH et de ses composantes syndicales, relayez les vidéos d'appel à la grève des différentes spécialités que nous avons enregistrées, [c'est ici](#).

#rendeznous4ans :

APH dévoile aujourd'hui sa proposition de grille pour résoudre cette injustice dont sont victimes tous les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020... et même d'autres injustices plus anciennes.



Cette proposition crée, à côté de la grille actuelle, deux nouvelles grilles. Dans la fonction publique, nombre de métiers ont plusieurs grilles (par exemple, vos directeurs d'établissements !). Ainsi, il existerait 3 grilles de PH

- Une première grille qui est la **grille actuelle** : le PH rentre sur cette grille après calcul de son ancienneté (actuellement : article R6152-15 et -17 du Code de Santé publique) – il y reste au maximum 5 ans, pourquoi ?
- Au bout de 5 ans, le PH bascule sur la **grille « hors classe »**
 - Son ancienneté est recalculée selon les règles de calcul de l'ancienneté « en vigueur » au moment où il passe sur cette grille

- Cela ne change rien pour les praticiens nommés après le 1^{er} octobre 2020
- Cela permet de « récupérer » les 4 ans d'ancienneté pour les PH nommés avant le 1^{er} octobre 2020 (et cela permet aussi, pour les PH nommés avant 2006, de récupérer des mois de PH provisoire, ou un peu plus)
- Ainsi, le décalage des 4 ans est définitivement effacé
 - Au passage, un « effet booster » consiste à lui faire gagner un échelon en termes de rémunération : ceci pour valoriser l'engagement dans la carrière hospitalière
- Une troisième grille « classe exceptionnelle » valorise l'engagement pérenne dans la carrière hospitalière, c'est-à-dire un engagement de 15 ans
 - L'ancienneté est recalculée sur le même schéma que la grille « hors classe »
 - Un nouvel « effet booster » consiste en l'octroi d'un échelon supplémentaire en termes de rémunération
 - Le sommet de la grille atteint le plafond des contrats de type 2 (120 000 euros par an).

Cette proposition d'APH a été envoyée à la DGOS le 27 avril 2023. Dans un second temps, elle a été validée par nos avocats.

Nous avons besoin de la mobilisation de tous pour porter cette proposition qui nous semble cohérente, adaptée, méritée et raisonnable au vu de l'investissement que nous mettons dans l'hôpital public.

Portez cette proposition avec nous. Aidez-nous à obtenir un rendez-vous avec la Première Ministre et une réouverture des négociations sur les rémunérations des praticiens hospitaliers et la permanence des soins.

Déclarez-vous grévistes le 3 juillet 2023 : un jour, une demi-journée, voire une heure : il faut faire exploser le compteur des grévistes au ministère !

Et bien sûr, continuez à nous renseigner sur l'état des troupes en renseignant [notre recensement « maison »](#).

Parce que nous le valons bien !